



# REGLEMENT DES TOURNOIS DEPARTEMENTAUX SÉNIORS SAISON 2011-2012

## NC SÉNIORS

Tout organisateur de tournoi Non-Classé en Ille-et-Vilaine doit faire une « Demande d'organisation de tournoi » accompagnée d'une « Demande de juge-arbitre » au CoDep35 qui retransmet au responsable classement départemental d'Ille et Vilaine. Celui-ci envoie un numéro d'autorisation de tournoi au club organisateur.

Ce numéro d'autorisation doit apparaître sur l'invitation de tournoi expédiée à tous les clubs et aussi sur le site du CoDep35. Il a pour but de rassurer les candidats sur la véracité de la demande d'organisation dudit tournoi.

### \*ORGANISATION DE TOURNOI

Le classement est récupéré sur le site de la Fédération Française de Badminton dans «fiche individuelle-classement » et « Top 100 ».

**ATTENTION aux inscriptions par internet, elles ne sont pas toujours fiables.**

Si une personne ne vous présente pas sa licence, faites lui remplir **“une déclaration sur l'honneur”** avec sa date de naissance et son ancien club s'il y a lieu.

A l'issue de la compétition, vous renvoyez au **CoDep35 Badminton sous les 3 jours** :

Le fichier BadPlus du tournoi via mail

Le rapport du juge arbitre et son annexe (Voir Guide de Badminton)

**N'envoyez pas les feuilles de matches !**

**Pensez à garder une copie du fichier BadPlus chez vous 1 an.**

### \*AMENDES ET SANCTIONS

Toute personne déclarée forfait le jour du tournoi, à **5 jours maximum** pour présenter un justificatif attestant l'impossibilité de se présenter à la compétition. Passé ce délai, elle est sanctionnée d'une amende de 15€, (même montant pour une fausse déclaration sur l'honneur). Un courrier lui est envoyé ainsi qu'au président(e). L'acquiescement est à adresser à l'ordre du **CoDep35 Badminton** dans les meilleurs délais.

Tant que le paiement n'est pas effectif, elle sera exclue de toutes compétitions futures. Ceci concerne aussi tout joueur et joueuse quittant la salle avant et après son 1<sup>er</sup> match.

Il ne sera accepté aucune homologation de tournoi sur les points suivants :

- Pas de demande de tournoi non-classé au CoDep35
- Pas de N° d'autorisation de tournoi Nc sur l'invitation
- Pas de résultat de tournoi Nc au CoDep35 dans les 10 jours

Une amende de 30.00€ au club organisateur si le fichier BadPlus du tournoi n'est pas parvenu dans les 3 jours au CoDep35 avec le rapport du Juge-Arbitre.

Les Juges-Arbitres ou les personnes ayant un rôle de juge-arbitre pour les tournois non-classés doivent impérativement noter le numéro d'autorisation du CoDep35 sur le rapport.